

### REP Bâtiment

## L'éco-organisme Ecominéro est agréé par les pouvoirs publics et ouvre sa campagne d'adhésion

Ecominéro, éco-organisme expert de la filière minérale, vient de recevoir sa notification d'agrément par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. Cette notification permet à l'éco-organisme d'engager la mise en place opérationnelle de la responsabilité élargie du producteur (REP) pour les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment.

**À la suite de cette décision, Ecominéro lancera le 12 octobre 2022 sa campagne d'adhésion en ligne**, sur son site Internet, auprès des fabricants, distributeurs et importateurs de produits de construction.

En adhérant à Ecominéro, ils rempliront leur obligation légale de financer et organiser la gestion et la collecte des déchets issus des produits et matériaux du secteur du bâtiment qu'ils mettent sur le marché français.

### Une offre complète de gestion de leurs produits en fin de vie

Ecominéro est agréé sur les produits dits de catégorie 1 (déchets inertes). Afin de disposer d'une couverture totale des mises sur le marché dès lors que l'adhérent est concerné par des produits et matériaux de construction de catégorie 1 et de catégorie 2 (déchets non inertes), Ecominéro a mis en place des partenariats avec les éco-organismes agréés exclusivement au titre des produits et matériaux de construction de catégorie 2.

**Ecominéro propose ainsi à ses adhérents une offre complète et un guichet unique pour la gestion et la collecte de tous produits ou matériaux de construction en fin de vie.** Par ce dispositif unique, l'éco-organisme a la volonté de fluidifier la gestion des démarches administratives de ses adhérents par un parcours simplifié.

« La notification de notre agrément est une très bonne nouvelle pour notre éco-organisme et une étape importante et déterminante dans le processus de mise en œuvre de la REP auprès des acteurs du secteur du bâtiment. L'agrément nous permet désormais de consolider la constitution de notre réseau d'adhérents, plus de 750 entreprises, et leur offrir un service de qualité, en phase avec notre objectif de valoriser plus de 90 % des déchets inertes issus des chantiers de construction, rénovation et démolition, à l'horizon 2028. Nous avons hâte d'accompagner les artisans et entreprises du bâtiment dans leurs pratiques de gestion des déchets et de leur offrir une solution de proximité qui favorise l'économie circulaire et la préservation des ressources naturelles », souligne Michel André, président d'Ecominéro.

**À propos d'Ecominéro :**

Ecominéro a été créé, par et pour les fabricants de produits ou matériaux de construction d'origine minérale, dans le but de simplifier la vie des entreprises afin qu'elles remplissent leurs obligations découlant de la mise en place de la REP aux produits et matériaux du secteur du bâtiment. L'éco-organisme permet à tout détenteur de déchets inertes de disposer d'une solution de proximité et de valorisation dans la gestion de ses déchets. Ecominéro est une entreprise à mission dotée d'objectifs sociaux et environnementaux.

[www.ecominero.fr](http://www.ecominero.fr)

Et sur les réseaux sociaux :

